

LE CABINET

Caen, le 23 juillet 2019

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Passage en vigilance orange canicule et orages**

#### **CANICULE VIGILANCE ORANGE :**

En raison des températures très élevées avec de l'air chaud en provenance d'Espagne, Météo France a placé le Calvados en vigilance orange canicule aujourd'hui et demain.

Les températures maximales resteront très élevées mercredi et jeudi, elles seront en légère atténuation avec des maximales comprises dans l'intérieur des terres entre 30 et 37°C.

Les températures nocturnes resteront élevées les nuits de mardi à mercredi et de mercredi à jeudi, avec des minimales ne descendant pas sous les 18 à 24°C.

Une baisse des températures est prévue vendredi sur l'ensemble du département.

Le préfet du Calvados appelle à la mobilisation de toutes et tous pour que chacune et chacun d'entre nous participe à l'effort de solidarité, et attache une attention particulière à ses proches, à ses voisins et à toutes les personnes fragiles, fortement exposées ou isolées.

#### **Les réflexes à adopter pendant le pic de chaleur**

Ces conseils simples sont à adopter par tous afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- rafraîchissez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- mangez en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool ;
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, musée...) ;
- évitez les efforts physiques ;
- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets durant la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- donnez régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

#### **Signes d'alerte**

- Modification du comportement habituel, grande faiblesse, grande fatigue, difficulté inhabituelle à se déplacer
- Maux de tête, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, voire convulsions
- Nausées, vomissements, diarrhée, soif
- Crampes musculaires
- Température corporelle élevée (supérieure à 38,5°C)
- Agitation nocturne inhabituelle

Dès l'apparition des premiers symptômes de la déshydratation, notamment chez les personnes âgées, il faut agir rapidement.

Contact : [pref-presse@calvados.gouv.fr](mailto:pref-presse@calvados.gouv.fr) – Benoît VEREL 02 31 30 66 12

Suivez-nous sur :

[www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)



## **Personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées**

Incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir le soutien de bénévoles, et prenez de leurs nouvelles très régulièrement. Incitez les à accéder à des lieux climatisés, tant en journée que la nuit, avec notamment l'ouverture de parcs et jardins. Avec les services de l'État, les collectivités locales et les associations qui se mobilisent pour aller vers et aider ces personnes, soyons solidaires des plus démunis, notamment des personnes sans domicile.

## **Nourrissons et jeunes enfants**

Veillez à les protéger en permanence de la chaleur (éviter les sorties aux heures les plus chaudes, les faire boire et les hydrater régulièrement, leur faire porter chapeau et lunettes de soleil et leur appliquer de la crème solaire). Ne les laissez jamais dans une pièce mal ventilée ou un véhicule, même pendant une très courte durée.

## **Travailler sous une forte chaleur**

### **Travailleurs**

Lors de périodes de canicule, certains travailleurs peuvent être particulièrement exposés aux risques liés aux fortes chaleurs. Buvez beaucoup d'eau, plusieurs fois par jour. Soyez vigilant pour vos collègues et vous-même. Protégez votre peau du soleil, et si vous vous sentez mal, signalez-le rapidement.

**Employeurs :** évaluez les risques, prenez les décisions qui s'imposent, notamment l'aménagement des horaires afin de limiter l'exposition des salariés aux températures les plus fortes de la journée et le report des tâches pénibles ; dans le secteur du bâtiment et des travaux publics par exemple, aménagez les chantiers pour assurer la santé et la sécurité de vos salariés.

Site de la [DIRECCTE](http://normandie.direccte.gouv.fr/Travailler-sous-une-forte-chaleur) de Normandie >> <http://normandie.direccte.gouv.fr/Travailler-sous-une-forte-chaleur>

### **Sportifs**

Évitez l'activité physique aux heures les plus chaudes de la journée, En cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses, par exemple), n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou votre pharmacien.

### **Déplacements**

Rappel des gestes simples à adopter par tous pour mieux lutter contre les conséquences de la chaleur pendant les déplacements :

- évitez de circuler aux heures les plus chaudes et faire des pauses fréquentes à l'ombre ou dans des lieux frais ;
- pensez à emporter des quantités d'eau suffisante pour la durée du trajet.
- Les véhicules routiers (voitures, motos etc.) n'aiment ni le froid, ni la chaleur. En cas de hautes températures, pensez à mettre votre véhicule à l'ombre pour la protéger.

### **Animaux de compagnie**

Comme les hommes, les chiens et chats peuvent souffrir de l'excès de chaleur, notamment car ils transpirent peu. Cela peut être dangereux, et conduire, dans des conditions extrêmes, à la mort de l'animal. Il est donc important de veiller à ce que leurs lieux d'hébergement soient abrités du soleil – au moins en partie – et bien aérés. N'hésitez pas à installer une ventilation supplémentaire pour votre animal, veillez à ce qu'il ait toujours de l'eau propre à disposition, et ne le laissez pas seul dans une voiture !

- Que faire en cas de découverte d'un animal enfermé dans un véhicule en plein soleil ?  
<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Infos-pratiques/Que-faire-lorsqu-un-animal-est-enferme-dans-un-vehicule-en-plein-soleil>

### **Sites à consulter**

- Météo France <http://www.meteofrance.com/accueil>
- Site de l'INPES [http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/evenement\\_climatique/canicule/canicule-agir.asp](http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/evenement_climatique/canicule/canicule-agir.asp)
- [Le dépliant Canicule, fortes chaleurs : adoptez les bons réflexes.](#)
- Le site de l'Agence régionale de santé de Normandie <https://www.normandie.ars.sante.fr/fortes-chaleurs-lars-normandie-rappelle-les-conseils-de-prevention>

Contact : [pref-presse@calvados.gouv.fr](mailto:pref-presse@calvados.gouv.fr) – Benoît VEREL 02 31 30 66 12

Suivez-nous sur :

[www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)



## **ORAGES VIGILANCE ORANGE**

Des orages violents avec une forte activité électrique et un risque significatif de grêle et de vents violents pouvant atteindre 90 à 100km/h en rafales sont attendus en fin d'après-midi.

Il est vivement conseillé de reporter vos déplacements à partir de 18h30.

Le préfet du Calvados appelle tous les usagers de la route à la plus grande prudence en adaptant leur conduite aux conditions météorologiques. (Augmentation des distances de sécurité et réduction de la vitesse).

### **Quelles sont les conséquences possibles des orages ?**

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

### **Quels sont les comportements à adopter ?**

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent. Abritez-vous hors des zones boisées.
- Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir. Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.
- En cas de pluies intenses, ne descendez en aucun cas dans les sous-sols.

Contact : [pref-presse@calvados.gouv.fr](mailto:pref-presse@calvados.gouv.fr) – Benoît VEREL 02 31 30 66 12

Suivez-nous sur :

[www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)

